

## CONSEILLER EN PLACEMENT - PROCÉDURE DE SOUSCRIPTION

1. Assurez-vous que le formulaire de souscription a été **DÛMENT** rempli par le souscripteur.
2. Un formulaire de souscription doit être signé par votre client avant l'exécution de toute transaction.
3. Tous les achats de parts du **Fonds de titres de créance privés américains Ninepoint Monroe** doivent être effectués **par le courtier** et être accompagnés d'un formulaire de souscription rempli et signé. Il convient de noter que le Fonds est évalué le dernier jour ouvrable du trimestre. Des souscriptions peuvent être passées à n'importe quel moment au cours du trimestre; elles seront traitées à la date d'évaluation.
  - a. Si vous souscrivez à titre d'investisseur accrédité, vous devez cocher la case applicable de l'**Annexe A - Certificat d'investisseur accrédité**.
  - b. *Remarque* : si une société souscrit en tant qu'investisseur accrédité, elle doit répondre à la définition du terme « investisseur accrédité » applicable aux sociétés (des statuts constitutifs sont également requis). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre courtier inscrit.
  - c. *Veillez vous assurer de signer l'annexe A. Veuillez signer l'annexe B ou l'annexe C, le cas échéant.*

Toute question à l'égard du placement ou du règlement des opérations doit être adressée à CIBC Mellon (nos services administratifs) par téléphone au 1.877.358.0540, ou par courriel à [URKClientServices@CIBCMellon.com](mailto:URKClientServices@CIBCMellon.com).

**REMARQUE IMPORTANTE** : un formulaire de souscription dûment rempli est **EXIGÉ POUR TOUS** les achats de parts du Fonds de titres de créance privés américains Ninepoint Monroe. Partenaires Ninepoint LP exige que les formulaires de souscription soient envoyés **avant le dernier jour ouvrable du trimestre**. Si les formulaires de souscription ne sont pas reçus en bonne et due forme avant 16 heures (HNE) le dernier jour ouvrable de la fin du trimestre, il est entendu et convenu que **l'achat de parts du Fonds peut être annulé**.

Le formulaire de souscription rempli doit être envoyé par télécopieur, par courrier ou par :

- Télécopie, au 416.643.3616 ou au 1.855.884.0493
- Courriel, a [RKAccountAdmin@CIBCMellon.com](mailto:RKAccountAdmin@CIBCMellon.com)



CIBC Mellon  
c/o Ninepoint Partners LP  
Attn : Imaging Dept  
1 York Street, Suite 900  
Toronto, Ontario, M5J 0B6, Canada  
Télécopier : 416.643.3616  
Télécopier sans frais : 1.855.884.0493

## FONDS DE TITRES DE CRÉANCE PRIVÉS AMÉRICAINS NINEPOINT MONROE - FORMULE DE SOUSCRIPTION

### SECTION 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUSCRIPTEUR

(La personne ou l'entité identifiée dans cette section étant ci-après dénommé le « **souscripteur** »)

<b>Si le souscripteur est une personne physique :</b>	Nom de famille	Prénom	Initiale(s)	
	Adresse	Ville	Province	Code postal
	Téléphone (résidence)	Téléphone (travail)	Numéro de télécopieur	Adresse courriel
	Date de naissance	Numéro d'assurance sociale	Nom et adresse de l'employeur	

<b>Si le cosouscripteur est une personne physique :</b>	Nom de famille	Prénom	Initiale(s)	
	Adresse	Ville	Province	Code postal
	Téléphone (résidence)	Téléphone (travail)	Numéro de télécopieur	Adresse courriel
	Date de naissance	Numéro d'assurance sociale	Nom et adresse de l'employeur	

<b>Si le souscripteur est une entité :</b>	Nom de l'entité			
	Adresse	Ville	Province	Code postal
	Téléphone (travail)	Numéro de télécopieur	Adresse courriel	
	Date de constitution	Numéro d'identification de la société		

*\*\* Les entités doivent fournir une copie notariée de leur statut constitutif, de leur convention de société, de leur accord de fiducie ou de tout autre document constitutif.*

**Directives d'inscription :** (s'il n'y a pas de directives ci-dessous, les parts seront inscrites au nom du souscripteur aux coordonnées ci-dessus).

Nom : \_\_\_\_\_ Référence du compte : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

SECTION 2. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOUSCRIPTION	
<b>Montant initial de la souscription :</b> Le montant de la souscription ci-dessus est en dollars américains, à moins que le souscripteur effectue son achat en vertu de l'option d'achat en dollars canadiens.	\$
<b>Montant de souscription supplémentaire :</b>	\$
<b>Catégorie ou série des parts achetées (cochez une seule) :</b>	<input type="checkbox"/> Série F <input type="checkbox"/> Série PF
<b>Option d'achat en dollars canadiens</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre et type de titres du Fonds actuellement détenus, directement ou indirectement, le cas échéant :	
Indiquez si le souscripteur est un initié* du Fonds :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Indiquez si le souscripteur est inscrit en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
SECTION 3. DISPENSES PRÉVUES PAR LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Le souscripteur confirme par la présente qu'il agit et achète les parts pour son propre compte, qu'il les détiendra à des fins d'investissement uniquement et non dans un but de revente, et qu'il (cochez la case appropriée) :	
<b><u>Investisseur accrédité</u></b> <input type="checkbox"/> est un « investisseur accrédité » au sens de l'article 73.3 de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario ou du Règlement 45-106, Dispenses de prospectus ( <i>les investisseurs accrédités doivent remplir le certificat d'investisseur accrédité figurant à l'annexe « A » ci-jointe et, dans certains cas, le formulaire réservé aux investisseurs accrédités qui sont des personnes physiques figurant à l'annexe « B » jointe aux présentes.</i> ); ou <b><u>Investissement d'une somme minimale de 150 000 \$</u></b> <input type="checkbox"/> n'est pas une personne physique et qu'il s'engage fermement à investir un montant d'investissement global initial d'au moins 150 000 \$.	
SECTION 4. SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	
Le souscripteur atteste par les présentes qu'il a lu le présent formulaire de souscription ainsi que la notice d'offre (tel que définie ci-après) et qu'il souscrit irrévocablement le nombre de parts du Fonds de financement commercial Ninepoint pouvant être acheté avec le montant de souscription indiqué ci-dessus sous réserve des modalités énoncées dans le présent formulaire de souscription et dans la notice d'offre en ce _____ jour de _____ 20_____.	
<b>Si le souscripteur est une personne physique :</b>	
_____	_____
Signature du souscripteur	Signature du témoin
_____	_____
Nom du souscripteur	Nom du témoin
<b>Si le cosouscripteur est une personne physique :</b>	
_____	_____
Signature du cosouscripteur	Signature du témoin
_____	_____
Nom du cosouscripteur	Nom du témoin

Si le souscripteur est une société, une société de personnes ou une fiducie :

\_\_\_\_\_  
Nom de l'entité

Par : \_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

#### SECTION 5. CONSEILLER DISCRÉTIONNAIRE

En lien avec l'achat, avez-vous choisi la case « Q » comme défini dans l'annexe « A » le formulaire Certificat d'investisseur qualifié?

Oui

Non

Si c'est le cas, avez-vous mis en pièce jointe la Liste des souscripteurs qui est jointe à l'Annexe C ?

Oui

Non

#### SECTION 6. ACCEPTATION

La souscription susmentionnée des parts par le souscripteur est confirmée et acceptée par Ninepoint Partners LP au nom du Fonds de financement commercial Ninepoint le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

**Partenaires Ninepoint LP,**

par son commandité, **Ninepoint Partners GP Inc.**

Par : \_\_\_\_\_

Nom :

Titre :

#### (Gestionnaire seulement)

Montant de souscription : \_\_\_\_\_ \$

Date d'évaluation : \_\_\_\_\_

Nombre de parts émises : \_\_\_\_\_

Remboursement, le cas échéant : \_\_\_\_\_ \$

\* Un « initié » du Fonds désigne :

- a. un administrateur ou un dirigeant du Fonds ou le gestionnaire du Fonds,
- b. un administrateur ou un dirigeant d'une personne qui est elle-même un initié ou une filiale du Fonds ou le gestionnaire du Fonds, ou
- c. une personne qui a
  - (i) la propriété véritable, le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou
  - (ii) une combinaison de propriété véritable et de contrôle ou de direction, directement ou indirectement, sur des titres du Fonds ou du gestionnaire du Fonds détenant plus de 10 % des droits de vote rattachés à la totalité des titres du Fonds ou du gestionnaire du Fonds titres avec droit de vote en circulation, à l'exclusion, aux fins du calcul du pourcentage détenu, des titres détenus par la personne en tant que preneur ferme dans le cadre d'un placement.

## FONDS DE TITRES DE CRÉANCE PRIVÉS AMÉRICAINS NINEPOINT MONROE

### Généralités

Il est fait référence à la notice d'offre confidentielle datée du 30 juin 2019 (la « notice d'offre ») du Fonds de titres de créance privés américains Ninepoint Monroe (le « Fonds ») relative au placement des parts de série F et de série PF du Fonds (collectivement, les « parts »). Les termes désignés dans les présentes qui ne sont pas définis autrement aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans la notice d'offre.

Le souscripteur reconnaît que la participation au Fonds est conditionnelle à l'acceptation de la présente souscription (la « **souscription** ») par Partenaires Ninepoint LP (le « **gestionnaire** »), le gestionnaire du Fonds, et à certaines autres conditions énoncées dans la notice d'offre. Le souscripteur accepte par les présentes que cette souscription est remise contre valeur et qu'il ne peut la retirer ou la révoquer. En guise de paiement intégral du prix de souscription global de ces parts (le « **montant de souscription** ») indiqué sur la page de couverture du présent formulaire de souscription (le « **formulaire de souscription** »), le souscripteur (i) remet par la présente un chèque à l'ordre du « Fonds de titres de créance privés américains Ninepoint Monroe » correspondant au montant de la souscription, ou (ii) a pris d'autres dispositions de paiement acceptables pour le gestionnaire, à son entière discrétion.

L'acceptation de cette souscription prendra effet dès le dépôt d'une confirmation écrite adressée et remise au souscripteur soit par (i) courrier à l'adresse du souscripteur indiquée sur la page de couverture du présent formulaire de souscription, ou par (ii) télécopie au numéro indiqué sur cette page. Si le gestionnaire n'accepte pas la souscription, le souscripteur comprendra et conviendra que le montant de souscription pour les parts lui sera rapidement retourné, sans intérêt ni déduction, soit par messagerie ou par courrier à l'adresse indiquée sur la page de couverture du présent formulaire de souscription. Si le gestionnaire n'accepte que la souscription en partie, la partie du montant de souscription pour les parts qui n'est pas acceptée sera rapidement retournée au souscripteur, sans intérêt, soit par messagerie ou par courrier à l'adresse indiquée sur la page de couverture du présent formulaire de souscription.

### Déclarations, garanties, reconnaissances et engagements

1. En signant ce formulaire de souscription, le souscripteur, par la présente, déclare, garantit, reconnaît et engage, en faveur du Fonds et du gestionnaire, comme suit : si le souscripteur est une société, il est une société valide et existante, dispose de la capacité sociale et de l'autorité nécessaires pour signer et transmettre la présente souscription, ainsi que pour respecter ses engagements et obligations aux termes des présentes, et a pris toutes les mesures nécessaires à cet égard. Si le souscripteur est une société de personnes, un consortium ou une autre forme d'organisation sans personnalité morale, il dispose de la capacité juridique et de l'autorité nécessaires pour signer et transmettre la présente souscription et pour respecter ses engagements et obligations aux termes des présentes et a obtenu toutes les approbations nécessaires à cet égard. Si le souscripteur est une personne physique, il a atteint l'âge de la majorité et a la capacité légale et la compétence de signer la présente souscription et de prendre toutes les mesures nécessaires en vertu de celle-ci;
2. si le souscripteur n'est pas une personne physique, il n'a pas été formé, créé, établi ou constitué à la seule fin de permettre l'achat des parts sans prospectus et il convient de fournir rapidement ces informations au gestionnaire en ce qui concerne sa date de constitution, son objectif commercial principal ou le nombre de membres, d'associés, de bénéficiaires ou d'actionnaires que le gestionnaire peut raisonnablement demander;
3. le cas échéant, si le souscripteur souscrit des parts conformément à l'exemption relative à l'investissement d'un montant minimal prévue à l'article 2.10 du Règlement 45-106, *Dispenses de prospectus*, il n'est pas une personne physique, et la part ou partie de chaque membre ou associé

d'une société de personnes, d'un consortium ou d'une organisation sans personnalité morale, chaque bénéficiaire d'une fiducie ou chaque actionnaire d'une société, du coût d'acquisition initial total pour le souscripteur des parts n'est pas inférieur à 150 000 \$;

4. la présente souscription constituera un contrat légal, valide et contraignant du souscripteur qui sera opposable à son égard conformément à ses conditions;
5. la conclusion de la présente souscription et les transactions envisagées par les présentes n'entraîneront aucune violation des conditions ou dispositions de toute loi applicable au souscripteur ou de ses actes constitutifs, ni de tout contrat, écrit ou oral, auquel il peut être une partie ou par laquelle il est ou pourrait être lié;
6. le souscripteur est résident des lois sur les valeurs mobilières du territoire visé à la rubrique « Renseignements sur le souscripteur » sur la page de couverture du présent formulaire de souscription ou est soumis à ces lois d'une autre manière, étant un résident de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, cette adresse étant sa résidence ou son lieu d'activité et il n'achète pas les parts pour le compte ou au profit d'une personne se trouvant dans un territoire autre que ce territoire;
7. le souscripteur confirme : (a) qu'il ne s'est pas vu offrir les parts aux États-Unis, (b) qu'il n'a pas signé ce formulaire de souscription aux États-Unis, et (c) que son représentant autorisé à l'origine de l'ordre d'achat pour son compte n'était pas aux États-Unis au moment où cet ordre a été créé;
8. le souscripteur n'est pas un « non-Canadien » au sens de la *Loi sur Investissement Canada*, un « non-résident » du Canada aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi de l'impôt »), un « bénéficiaire désigné » (au sens du paragraphe 210 (1) de la loi de l'impôt) ou une société de personnes qui n'est pas une « société de personnes canadienne » au sens de la Loi de l'impôt et, advenant que son statut à cet égard change, il s'engage par la présente à informer immédiatement le gestionnaire par écrit de ce changement;
9. le souscripteur a reçu, lu et comprend parfaitement la notice d'offre et, en particulier, les considérations de placement décrites dans la présente sous la rubrique « Facteurs de risque » et accepte d'être lié par les conditions générales de la notice d'offre et de se conformer à la législation, aux ordres, aux règles ou aux politiques sur les valeurs mobilières applicables de toute autorité de réglementation en valeurs mobilières pertinente concernant l'achat, la détention et la revente des parts;
10. le souscripteur possède des connaissances suffisantes en matière de placement et une expérience suffisante dans les domaines des finances et des affaires pour : (i) être capable d'évaluer les avantages et les risques d'un placement dans le Fonds, (ii) comprendre et apprécier le caractère sophistiqué de ce placement, et (iii) être capable de supporter le risque économique de perte de ce placement. Le souscripteur a eu l'occasion de poser des questions et a obtenu des réponses à toutes ses questions concernant les activités commerciales et les affaires du Fonds, des parts et de la souscription faite par les présentes;
11. le souscripteur a eu l'occasion d'obtenir l'avis d'un conseiller juridique indépendant, lequel il a effectivement obtenu ou a choisi de ne pas obtenir. Le souscripteur reconnaît qu'il lui incombe d'obtenir les conseils juridiques qu'il estime appropriés en ce qui concerne sa signature, sa livraison et son exécution de la présente souscription et des transactions envisagées aux termes des présentes;

12. le souscripteur reconnaît que, sur acceptation de la présente souscription par le gestionnaire, le montant de souscription qu'il a fourni sera géré par le gestionnaire, au nom du Fonds, de façon discrétionnaire et conformément à l'objectif, aux stratégies et aux restrictions de placement indiqués dans la notice d'offre, et il atteste par la présente que de tels placements sont conformes à ses objectifs de placement actuels;
13. le souscripteur sait qu'il existe des lois sur les valeurs mobilières et des lois fiscales applicables à la détention et à la disposition des parts et a eu la possibilité de demander conseil à un professionnel à l'égard de ces lois et il ne se fie pas uniquement aux informations fournies par le Fonds, le gestionnaire ou, le cas échéant, leurs partenaires, administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs;
14. l'achat des parts est assujéti à une ou à plusieurs dispenses relatives à certaines exigences comprises dans les lois sur les valeurs mobilières et, en vertu de telles lois, les parts ne peuvent être revendues par le souscripteur, sauf conformément au prospectus et aux exigences de ces lois en matière d'inscription ou aux termes d'une dispense spécifique;
15. le souscripteur comprend (i) qu'il n'existe aucun droit d'exiger que le Fonds procède à une distribution de dividendes, autre que par le rachat de parts aux termes des modalités et procédures énoncées dans la notice d'offre, notamment le consentement du gestionnaire, (ii) qu'il n'est pas prévu qu'un marché public quelconque existe pour les parts, et (iii) qu'il n'est pas possible de vendre ou de disposer des parts (bien que les parts puissent être rachetées de la manière décrite dans la notice d'offre);
16. le souscripteur n'a pas connaissance d'un « fait important » ou d'un « changement important » (tels que définis dans la loi sur les valeurs mobilières) dans les affaires du Fonds qui n'a pas été divulgué publiquement, à l'exception de la connaissance au sujet de l'opération présente;
17. le souscripteur signera et remettra tous les documents conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières applicable, du Fonds ou du gestionnaire, selon le cas, en vue de permettre l'achat des parts selon les modalités énoncées aux présentes et il remettra toutes les décharges ou tout autre document aux fins de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, pouvant être exigés de temps à autre par le gestionnaire;
18. aucun prospectus n'a été déposé auprès de commissions des valeurs mobilières ni d'aucun autre organisme de réglementation en valeurs mobilières relativement à l'émission des parts. Cette émission est dispensée des exigences liées aux prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières et (a) le souscripteur ne peut utiliser les recours civils disponibles, (b) le souscripteur pourrait ne pas recevoir des renseignements qui devraient autrement être fournis, et (c) le Fonds est libéré de certaines obligations qui autrement s'appliqueraient, en vertu de certaines lois sur les valeurs mobilières qui seraient applicables si les parts étaient vendues conformément à un prospectus;
19. le transfert ou le rachat de parts est limité, tel qu'établi plus précisément dans la notice d'offre et en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et le souscripteur ne transférera pas ses parts, en totalité ou en partie, en connaissance de cause à une personne ou entité n'étant pas en mesure de remplir les obligations liées à la déclaration, aux garanties, à la reconnaissance et aux engagements contenus dans le présent formulaire de souscription;
20. le souscripteur reconnaît que le portefeuille de placement et les procédures de négociation du Fonds, du Fonds maître, du gestionnaire et du conseiller sont exclusifs et accepte que toutes les informations relatives à ce portefeuille de placement et à ces procédures de négociation restent

confidentielles et ne soient pas divulguées à des tiers (autres que ses conseillers professionnels) sans l'autorisation écrite préalable du gestionnaire ou du conseiller, selon le cas. Le conseiller est un tiers bénéficiaire de cette convention et peut appliquer cette convention directement pour protéger ses droits aux termes des présentes; et

21. ce formulaire de souscription ne peut être ni transféré ni cédé par le souscripteur.

### **Persistance des déclarations, garanties, reconnaissances et engagements**

Les déclarations, garanties, reconnaissances et engagements du souscripteur contenus dans le présent formulaire de souscription sont faits ou pris par lui dans l'intention de servir au Fonds et au gestionnaire qui pourront s'y fier pour déterminer son admissibilité à acheter et à détenir les parts et il accepte par les présentes que ces déclarations, garanties, reconnaissances et engagements persisteront à la suite de la souscription des parts par lui. En outre, le souscripteur s'engage à informer immédiatement le Fonds ou le gestionnaire à l'adresse indiquée dans la notice d'offre de tout changement à une déclaration, une garantie, une reconnaissance ou un engagement, ou à tout autre renseignement le concernant énoncé dans le présent formulaire de souscription.

### **Indemnité**

Le souscripteur accepte par les présentes d'indemniser le Fonds, le gestionnaire et leurs partenaires, administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs contre les pertes, réclamations, coûts, dépenses et dommages ou responsabilités qu'ils pourraient subir découlant de ses déclarations, garanties, reconnaissances et engagements consentis au Fonds ou au gestionnaire, selon le cas, conformément au présent formulaire de souscription ou autrement.

### **Recours statutaires**

La législation sur les valeurs mobilières applicable confère aux souscripteurs résidant dans certaines provinces et certains territoires du Canada certains droits de poursuite en dommages-intérêts ou en annulation, conformément à la notice d'offre. Le souscripteur exercera ses droits d'actions en dommages-intérêts ou en annulation en remettant un avis écrit au Fonds à l'adresse indiquée dans la notice d'offre (ou à toute autre adresse communiquée par le Fonds de temps à autre) à l'intérieur des délais indiqués dans la notice d'offre.

### **Dispositions législatives en matière de blanchiment d'argent**

Afin de se conformer à la législation canadienne visant à prévenir le blanchiment d'argent, le gestionnaire peut exiger de temps à autre des informations supplémentaires sur les souscripteurs et le souscripteur s'engage à lui fournir rapidement toutes ces informations sur demande. Le souscripteur reconnaît que, par suite de tout renseignement ou fait porté à l'attention du gestionnaire, si toute personne (tout partenaire, administrateur, dirigeant ou employé du gestionnaire, ou leurs conseillers professionnels respectifs) sait ou soupçonne qu'un souscripteur effectue du blanchiment d'argent, elle est tenue de déclarer ce renseignement ou autre fait au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada; cette déclaration n'est pas réputée violer une restriction en matière de divulgation de renseignements confidentiels imposée par une loi canadienne ou autrement.

### **Politique de confidentialité**

Un exemplaire de la politique de confidentialité du Fonds est joint à la notice d'offre. En signant le présent formulaire de souscription, le souscripteur atteste aux présentes qu'il a lu la politique de confidentialité du



Fonds et qu'il consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels conformément à cette politique.

### **Loi applicable**

Le présent formulaire de souscription est régi par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada applicables à cet égard et doit également être interprété en vertu de celles-ci. En signant ce formulaire de souscription, le souscripteur reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario.

### **Langue**

The parties hereto confirm their express wish that this Subscription Form and all documents and agreements directly or indirectly relating thereto be drawn up in the English language. Les parties reconnaissent leur volonté expresse que ce formulaire de souscription ainsi que tous les documents et contrats s'y rattachant directement ou indirectement soient rédigés en anglais.

**ANNEXE A**  
**CERTIFICAT D'INVESTISSEUR ACCRÉDITÉ**

**À L'ATTENTION DU :** Fonds de titres de créance privés américains Ninepoint Monroe (le « **Fonds** »)  
**ET DE :** Partenaires Ninepoint LP (le « **gestionnaire** »)

Relativement à l'achat par l'acheteur soussigné (le « **souscripteur** ») de parts du Fonds, le souscripteur ou le soussigné au nom du souscripteur, selon le cas, atteste pour le compte du gestionnaire et du Fonds que le souscripteur est un « investisseur accrédité » (tel que défini à l'article 73.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario) ou dans le Règlement 45-106, *Dispenses de prospectus* [ « **Règlement 45-106** » ]) comme indiqué ci-dessous. En outre, **le souscripteur cochant les cases (j), (k) ou (l) ci-dessous doit également remplir et signer l'annexe B :**

**VEUILLEZ COCHER LA CASE DE LA CATÉGORIE APPLICABLE :**

- (a) Une institution financière canadienne ou une banque de l'annexe III;
- (b) La Banque de développement du Canada constituée sous le régime de la *Loi sur la Banque de développement* du Canada;
- (c) Une filiale d'une personne visée aux paragraphes (a) ou (b), dans la mesure où celle-ci détient la totalité des actions comportant droit de vote de la filiale, à l'exception de celles que détiennent les administrateurs de la filiale en vertu de la loi;
- (d) Une personne inscrite, en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada, à titre de conseiller ou de courtier;
- (e) Une personne physique inscrite ou antérieurement inscrite en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada à titre de représentant d'une personne visée au paragraphe (d);
- (e.1) Une personne physique antérieurement inscrite en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada, à l'exception d'une personne physique antérieurement inscrite uniquement à titre de représentant d'un courtier sur le marché des valeurs dispensées aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario ou de la *Loi sur les valeurs mobilières* de Terre-Neuve-et-Labrador (ou des deux).
- (f) Le gouvernement du Canada ou d'un territoire du Canada, ou une société d'État, un organisme public ou une entité en propriété exclusive du gouvernement du Canada ou d'un territoire du Canada;
- (g) Une municipalité, un office ou une commission publics au Canada et une communauté métropolitaine, une commission scolaire, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ou une régie intermunicipale au Québec;
- (h) Tout gouvernement national, fédéral, d'un État, d'une province, d'un territoire ou toute administration municipale d'un pays étranger ou dans un pays étranger, ou tout organisme d'un tel gouvernement ou d'une telle administration;
- (i) Une caisse de retraite réglementée soit par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, soit par une commission des régimes de retraite ou une autorité de réglementation similaire d'un territoire du Canada;

- (j) Une personne physique qui, à elle seule ou avec son conjoint, a la propriété véritable d'actifs financiers ayant une valeur de réalisation globale avant impôt de plus de 1 000 000 \$, déduction faite des dettes correspondantes;
- (j.1) Une personne physique qui, à elle seule, a la propriété véritable d'actifs financiers ayant une valeur de réalisation globale avant impôt de plus de 5 000 000 \$, déduction faite des dettes correspondantes;
- (k) Une personne physique qui a eu un revenu net avant impôt de plus de 200 000 \$ dans chacune des deux dernières années civiles ou qui a eu, avec son conjoint, un revenu net avant impôt de plus de 300 000 \$ dans chacune des deux dernières années civiles et qui, dans un cas ou l'autre, s'attend raisonnablement à excéder ce revenu net dans l'année civile en cours;
- (l) Une personne physique qui, à elle seule ou avec son conjoint, a un actif net d'au moins 5 000 000 \$;
- (m) Une personne, à l'exception d'une personne physique ou d'un fonds d'investissement, qui possède un actif net d'au moins 5 000 000 \$ selon ses derniers états financiers;
- (n) Un fonds de placement qui place ou a placé ses titres exclusivement auprès des personnes suivantes :   
 (i) une personne qui est ou était un investisseur accrédité au moment du placement;  
 (ii) une personne qui souscrit ou a souscrit des titres conformément aux conditions prévues aux articles 2.10 [*Investissement d'une somme minimal*] ou 2.19 [*Investissement additionnel dans un fonds d'investissement*] du Règlement 45-106, ou  
 (iii) une personne visée aux sous-paragraphes (i) ou (ii) qui souscrit ou a souscrit des titres en vertu de l'article 2.18 [*Réinvestissement dans un fonds d'investissement*] du Règlement 45-106;
- (o) Un fonds de placement qui place ou a placé ses titres au moyen d'un prospectus visé par un agent responsable dans un territoire du Canada ou, au Québec, par l'organisme de réglementation en valeurs mobilières, ayant délivré un reçu;
- (p) Une compagnie de fiducie ou une société de fiducie inscrite ou autorisée à exercer son activité en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* du Canada ou d'une loi équivalente dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger et agissant pour un compte entièrement géré par la compagnie de fiducie ou la société de fiducie, selon le cas;
- (q) Une personne agissant pour le compte d'un compte entièrement géré par cette personne, si cette personne est inscrite ou autorisée à exercer ses activités en tant que conseiller ou l'équivalent en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger;
- (r) Un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada qui, à l'égard de l'opération visée, a obtenu les conseils d'un conseiller en matière d'admissibilité ou d'un conseiller inscrit en vertu de la législation en valeurs mobilières de son territoire pour donner des conseils sur les titres faisant l'objet de l'opération visée;
- (s) Une entité constituée dans un territoire étranger dont la forme et la fonction sont analogues à l'une des entités visées aux paragraphes (a) à (d) ou (i);
- (t) Une personne à l'égard de laquelle tous ceux qui ont la propriété de droits, directe, indirecte ou véritable, à l'exception des titres comportant droit de vote que les administrateurs sont tenus de détenir en vertu de la loi, sont des investisseurs accrédités;

- (u) Un fonds de placement qui est conseillé par un conseiller inscrit ou une personne dispensée d'inscription à titre de conseiller;
- (v) Une personne reconnue ou désignée par l'autorité en valeurs mobilières ou, sauf en Ontario et au Québec, par l'agent responsable comme un investisseur accrédité;
- (w) Une fiducie établie par un investisseur accrédité au bénéfice des membres de la famille de l'investisseur accrédité dont la majorité des fiduciaires sont des investisseurs accrédités et tous les bénéficiaires sont le conjoint de l'investisseur accrédité, un ancien conjoint de l'investisseur accrédité ou un parent, un grand-parent, un frère, une sœur, un enfant ou un petit-enfant de cet investisseur accrédité, du conjoint de l'investisseur accrédité ou de l'ancien conjoint de l'investisseur accrédité.

Les déclarations qui précèdent sont véridiques et exactes à la date de ce certificat.

Date : \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du souscripteur

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Nom du souscripteur

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin

\_\_\_\_\_  
Signature du cosouscripteur  
(s'il s'agit d'une personne physique)

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Nom du cosouscripteur

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin

Si le souscripteur est une société, une société en nom collectif ou une fiducie :

\_\_\_\_\_  
Nom de l'entité

Par : \_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

**ANNEXE « B »**  
**Formulaire 45-106F9**  
**Formulaire pour les investisseurs accrédités qui sont des personnes physiques**

**ATTENTION!**

**Ce placement est risqué. Ne le faites pas à moins de pouvoir vous permettre de perdre la totalité de l'argent qu'il vous coûtera.**

**LA SECTION 1 DOIT ÊTRE REMPLIE PAR L'ÉMETTEUR OU LE DÉTENTEUR DE VALEURS MOBILIÈRES VENDEUR :**

**1. À propos de votre placement**

Type de titres : [Directive : inclure une courte description, p. ex., actions ordinaires]  Série F  Série PF

Émetteur : Fonds de titres de créance privés américains Ninepoint Monroe

Achetées de : [Directive : indiquer si les titres sont achetés d'un émetteur ou d'un détenteur de valeurs mobilières vendeur]  
 Émetteur

**LES SECTIONS 2 À 4 DOIVENT ÊTRE REMPLIES PAR L'ACHETEUR**

**2. Reconnaissance du risque**

Ce placement est risqué. Paraphez cette section pour indiquer que vous comprenez :

**Vos  
initiales**

**Risque de perte** – Vous pourriez perdre la totalité de votre placement de \$. [Directive : insérer le montant total du placement en dollars]

**Risque de liquidité** – Vous n'arriverez peut-être pas à vendre votre placement rapidement ou à le vendre, tout simplement.

**Manque d'information** – Il est possible que vous ne receviez pas beaucoup ou pas du tout d'information concernant votre placement.

**Manque de conseils** – Vous ne recevrez pas de conseils du négociant pour savoir si le placement vous convient, à moins que le négociant ne soit inscrit. Le négociant est la personne qui vous rencontre ou vous fournit des renseignements dans le but de vous amener à faire un placement. Pour vérifier si le négociant est inscrit, rendez-vous à l'adresse [www.sontilsinscrits.ca](http://www.sontilsinscrits.ca).

**3. Statut d'investisseur accrédité**

Vous devez répondre à au moins un des critères suivants pour être en mesure de faire ce placement. Paraphez l'énoncé qui s'applique à votre situation. (Vous pouvez parapher plusieurs énoncés.) La personne identifiée à la section 6 est responsable de s'assurer que vous répondez à la définition d'investisseur accrédité. Cette personne, ou le négociant identifié à la section 5, peut vous aider si vous avez des questions quant à votre conformité à ces critères.

**Vos  
initiales**

• Votre revenu net avant impôts était supérieur à 200 000 \$ dans chacune des deux dernières années civiles et vous vous attendez à ce qu'il soit supérieur à 200 000 \$ pour l'année civile en cours. (Vous pouvez trouver votre revenu net avant impôt dans votre déclaration de revenus personnelle.)

• Votre revenu net avant impôts combiné à celui de votre conjoint(e) était supérieur à 300 000 \$ dans chacune des deux dernières années civiles, et vous vous attendez à ce que votre revenu net avant impôts combiné soit supérieur à 300 000 \$ pour l'année civile en cours.

• Seul(e) ou avec votre conjoint(e), vous détenez plus de 1 000 000 \$ en espèces et en titres, après soustraction de toutes vos dettes liées à ces espèces et à ces titres.

• Seul(e) ou avec votre conjoint(e), vous avez des actifs nets d'une valeur de plus de 5 000 000 \$. (Vos actifs nets sont l'ensemble de vos actifs (y compris les biens immobiliers) moins l'ensemble de vos dettes.)

**4. Votre nom et votre signature**

En signant ce formulaire, vous confirmez avoir lu son contenu et comprendre les risques encourus par la réalisation de ce placement, tels qu'identifiés par ce formulaire.

Prénom et nom (en caractères d'imprimerie) :

Signature :

Date :

<b>LA SECTION 5 DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE NÉGOCIANT</b>	
<b>5. Renseignements sur le négociant</b>	
<i>[Directive : le négociant est la personne qui rencontre l'acheteur ou lui fournit des renseignements dans le but de l'amener à faire un placement. Le négociant peut être un représentant de l'émetteur ou du détenteur de valeurs mobilières vendeur, un inscrit ou une personne dispensée de l'obligation d'inscription.]</i>	
Prénom et nom du négociant (en caractères d'imprimerie) :	
Téléphone :	Courriel :
Nom de la société (si enregistré) :	
<b>LA SECTION 6 DOIT ÊTRE REMPLIE PAR L'ÉMETTEUR OU LE DÉTENTEUR DE VALEURS MOBILIÈRES VENDEUR :</b>	
<b>6. Pour obtenir plus de renseignements sur ce placement</b>	
<p>Fonds de titres de créance privés américains Ninepoint Monroe  a/s de Partenaires Ninepoint LP  Royal Bank Plaza, South Tower  200 Bay Street, Suite 2700  Toronto, Ontario M5J 2J1</p> <p>Téléphone : 1 888 362-7172 ou 416 362-7172  Courriel : <a href="mailto:invest@ninepoint.com">invest@ninepoint.com</a></p> <p>Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses de prospectus, communiquez avec votre autorité locale de réglementation des valeurs mobilières. Vous pouvez trouver les coordonnées de cette ressource à l'adresse <a href="http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca">www.autorites-valeurs-mobilieres.ca</a>.</p>	

*L'acheteur doit signer ce formulaire. Chaque acheteur et chaque émetteur doivent recevoir une copie de ce formulaire signée par l'acheteur. **L'émetteur doit conserver une copie de ce formulaire pendant les huit années suivant le placement.***

**ANNEXE « C »**  
**Comptes gérés ou discrétionnaires - définition d'investisseur agréé « Q »**

Nom du compte	Numéro de compte	Date de l'opération	Montant en dollars	Numéro de commande

\* Les conseillers peuvent utiliser leur propre modèle tant que les informations ci-dessus sont incluses.